

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 16 NOVEMBRE 2023

NOMBRE

Des conseillers en exercice	25
De présents	20
De votants	23

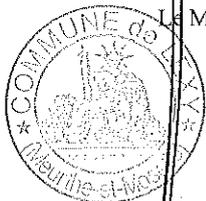
OBJET

N°2023-11-12

Avenant à la convention de réservation
de berceaux au Multi-accueil
Les P'tits Loups

Le Maire certifie que la liste
des délibérations a été affichée
à la porte de la Mairie le 20 novembre 2023
et que la convocation du Conseil
avait été faite le 6 novembre 2023.

Le Maire,



L'an deux mille vingt trois, le seize novembre, le Conseil Municipal de la Commune de LEXY étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Gérard ALLIERI, Maire.

Etaient présents: MM.ALLIERI-BASSO-Mme HENRY-M.LENOBLE-Mme FERNANDEZ-AUBERTOT-M.PESCE-Mme LORIN-CRIDEL-MM.TURCHI-SAUVLET-Mmes RIQUET-LIGI-M.CANON-Mmes USELDINGER-PATELLI-THIERRY-BERTRAND-MM.SIBELLA-PERREY-COMMITO-ZANCHIN

Excusés :

M.LAPUH ayant donné pouvoir à M.PESCE
M.SULLI ayant donné pouvoir à M.SIBELLA
Mme GRANDMOUGIN ayant donné pouvoir à Mme LORIN-CRIDEL
Mme FONDEUR

Absente : Mme RUETTE-TYDEK

Un scrutin a eu lieu, Monsieur Anthony ZANCHIN a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire informe les élus présents de la transmission d'un avenant n°6 à la convention de berceaux à intervenir avec la Ville de LONGWY.

La Commune de LEXY a formulé la demande auprès de la Ville de LONGWY, il y a quelques mois, de réduire le nombre de berceaux réservés au multi-accueil « Les P'tits loups » de 4 à 3, pour s'ajuster au plus près des besoins en fréquentation des familles lexéennes.

Dans cet avenant qui comporte deux articles, il est notamment précisé que la Commune de LEXY réserve 3 berceaux à temps plein pour les usagers de sa commune pour toute la durée de la convention. Cet avenant prendra effet au 1^{er} Janvier 2024.

Considérant les explications fournies,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

APPROUVE le projet d'avenant à intervenir pour la réservation de berceaux Multi-accueil « Les P'tits Loups », pour passer de 4 à 3 berceaux au 1^{er} Janvier 2024.

AUTORISE le Maire à signer ledit avenant.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits

